

Projection EREN2023

En bref : Le Conseil synodal présente dans ce rapport les chantiers, secteur par secteur, qu'il souhaiterait réaliser pour l'ensemble de l'Église dans le processus EREN2023. Ce programme, une fois discuté par le Synode, définira la ligne politique et ecclésiologique de l'EREN pour les 20 à 30 prochaines années.

Table des matières

1. Introduction	2
2. Projection globale EREN2023	2
3. EREN2023 Secteur par secteur	3
3.1. Les projets pour le processus EREN2023 concernant les paroisses	4
3.2. EREN2023 dans la catéchèse de l'enfance, des couples et de la famille	6
3.3. EREN2023 dans la catéchèse de l'adolescence et la formation des jeunes	8
3.4. EREN2023 dans son positionnement Église et Société	8
3.5. EREN2023 dans le secteur Terre Nouvelle	9
3.6. EREN2023 Recherche et Développement	10
3.7. EREN2023 dans le service cantonal Social	11
3.8. EREN2023 dans le service cantonal Santé	12
3.9. EREN2023 dans le service des ressources humaines	14
3.10. EREN2023 dans la promotion du bénévolat	16
3.11. EREN2023 dans le Secrétariat général, le service des finances et de l'immobilier	17
3.12. EREN2023 dans le service Information et Communication	18
3.13. EREN2023 dans les futurs tableaux des postes	20
3.14. EREN2023 dans le Synode	22
3.15. Modifications du Règlement général et de la Constitution induites par le processus EREN2023	23
4. Conclusion	24
5. Annexe : Les 12 principes constitutifs	27

1. Introduction

Dans sa 186^e session du 24 mars 2021, le Synode de l'EREN demandait au Conseil synodal d'établir, pour la session de décembre 2021, une liste exhaustive de ce qui allait devoir être modifié, tant aux niveaux opérationnel que stratégique (textes constitutionnels et réglementaires compris), pour l'ensemble du processus EREN2023.

Lorsque le processus EREN2023 sera achevé, l'Église continuera bien sûr d'évoluer et de se réformer, mais aujourd'hui un changement en profondeur est à opérer. Les sujets que le Conseil synodal liste ici sont ceux qu'il entend empoigner en priorité.

Le présent rapport prend donc la forme d'un programme d'EREN2023, comme on le ferait pour un programme de législature : une description de ce que signifie le processus dans chacun des secteurs et services de l'EREN, accompagnée d'une liste de tâches à réaliser ou de réformes à mener.

Le Conseil synodal estime que lorsque l'ensemble des actions proposées ci-dessous aura trouvé un développement concret, le processus EREN2023 aura abouti. L'EREN aura alors une structure et une forme adaptée, plus souple et flexible, pour affronter les défis qui l'attendent dans les prochaines décennies.

Le Conseil synodal a voulu être le plus objectif possible. EREN2023 est un travail réalisable et concret qui se base sur des points d'appui solides. Ce n'est pas une montagne infranchissable.

2. Projection globale EREN2023

Le Conseil synodal fait une projection vers l'avenir. Elle ne décrit pas seulement ce qu'il souhaite réaliser dans la présente législature, mais aussi les champs d'actions et les chantiers qui vont être menés dans l'EREN ces prochains temps. Certains de ces chantiers devront être conduits avec une grande délicatesse car ils vont toucher des points sensibles de notre Église.

Dans quel but notre Église doit-elle réaliser EREN2023 ? Très concrètement, et sans discours théologique, il y a un but factuel : rééquilibrer l'EREN à sa dimension réelle d'aujourd'hui (structurelle comme financière). Mais le Conseil synodal s'est paradoxalement donné pour mission de réaliser cet équilibre nécessaire en augmentant la satisfaction, la motivation et l'élan de ceux qui s'y engagent, salariés comme bénévoles.

En améliorant le fonctionnement global de notre institution, le Conseil synodal espère que plus de temps, d'espace et de moyens pourront être mis à la disposition de la mission fondamentale de l'Église. Cette mission est décrite dans les art. 9 à 15 de notre Constitution. Les *douze principes* de l'EREN (cf. annexe), validés lors de la session du Synode de décembre 2018, en constituent le commentaire le plus abouti.

Pour le Conseil synodal, l'actualisation de cette mission aujourd'hui pourrait être définie ainsi : il s'agit pour l'EREN de répondre aux besoins spirituels et sociaux de la population du canton de Neuchâtel. En effet, si jadis la religion englobait la spiritualité, de nos jours les termes se sont inversés, c'est la spiritualité (citée même dans la Constitution neuchâteloise, art. 97) qui englobe la sphère religieuse.

La réorganisation de l'EREN n'est pas un but en soi. Elle n'a donc de sens que pour réaliser sa mission. EREN2023 est une mise à jour nécessaire, une actualisation, mais l'objectif du

programme reste le même qu'en tout temps : témoigner en parole et en acte l'Évangile de Jésus-Christ.

À la vue répétée des courbes qui plongent (finances, membres, contributeurs), l'EREN a cédé son sentiment de peur ou de colère contre une sorte de lassitude résignée sur arrière-plan, soit d'inconscience, soit de morosité. Ces phases de deuil sont tout à fait normales. Même s'il s'agit bel et bien de faire le deuil d'une forme appartenant au passé, l'EREN est loin d'être morte pour autant, l'Évangile qu'elle annonce encore moins.

Car l'EREN a juste besoin d'un cadre adapté à son ampleur pour pouvoir à nouveau se concentrer sur sa mission. L'EREN est une Église presbytéro-synodale, une gouvernance cantonale (synodale) et un déploiement territorial (paroissial). Le Conseil synodal ne remet pas en question cette dualité. Elle est constitutive de notre Église. Seul un rééquilibrage entre ces deux dimensions est nécessaire.

Le nouveau cadre va redéfinir les limites du paroissial et du cantonal et introduire de nouvelles dimensions interparoissiales ou régionales pour certains secteurs de l'Église. Cela dit, depuis la fusion de 2003, les paroisses de l'EREN tendent déjà à devenir des régions. Cette redéfinition constituera de façon très concrète la nouvelle structure du tableau des postes paroissiaux. Du côté cantonal, toujours dans la mission de terrain, les postes dépendront plus encore des partenariats aux institutions avec lesquelles nous collaborons. Des postes temporaires vont voir le jour, par projets, avec des subventions externes. L'enjeu sera l'équilibre entre les postes fixes (assurés par la contribution, le subside étatique, les subventions externes et les revenus immobiliers) et des postes « projets » recevant des subventions limitées dans le temps.

EREN2023 n'est pas là pour supprimer ce qui fonctionne dans notre Église mais au contraire, pour le multiplier ou le mettre à disposition de tous. Le processus n'est pas là pour forcer le changement mais au contraire pour l'accompagner, le diffuser et le soutenir là où il est déjà en mouvement. EREN2023 n'est pas un tour de passe-passe mais au contraire un travail colossal à réaliser ensemble (membres, paroisses, services cantonaux, administration, etc.) avec la conscience de faire tous partie de la même Église.

De façon globale, l'EREN doit mettre en avant ses qualités et exigences professionnelles, les qualifications et le haut degré de formations de ses permanents, ministres et laïques. Elle doit aussi veiller à former ses bénévoles et leur fournir un cadre agréable et sérieux pour l'exercice de leur engagement. Face à la société neuchâteloise, l'EREN doit se profiler comme une Église qui fait entendre une voix éthique dans le débat public, fondée sur l'Évangile, qui résonne au milieu des voix politiques ou économiques. En résumé, la liste présentée ci-dessous montre aussi, dans la ligne de *passons en mode évangélisation*, comment l'Église doit s'affirmer.

3. EREN2023 Secteur par secteur

Le Conseil synodal l'a rappelé un grand nombre de fois dans les rencontres de l'année 2020, le processus EREN2023 va se réaliser concrètement par « des mutualisations » : mettre en commun nos forces, nos ressources, nos réalisations, nos savoir-faire. Partager aussi nos difficultés pour les porter ensemble et solidairement. Dans les services cantonaux, il s'agira surtout de développer des partenariats actifs avec les institutions (EMS, hôpitaux, centres de requérants, institutions sociales, etc.). L'EREN soutient toute personne qui est spirituellement dans le besoin. Les institutions partenaires doivent être conscientisées sur le soutien concret qu'elles peuvent apporter à cette mission. Dans les services généraux, il s'agira de prendre en

charge spécifiquement les tâches supports afin de soulager les paroisses, qui en ont besoin, de certaines charges de gestion. EREN2023 comporte bien dans son processus une part de centralisation cantonale ; elle se fera au niveau des ressources logistiques (immobilier, gestion, informatique, formation, secrétariat, etc.) plus qu'au niveau de l'accomplissement de la mission sur les terrains.

3.1 Les projets pour le processus EREN2023 concernant les paroisses

Lors de la session du Synode d'août 2021, le Synode a validé la mise en route de la mutualisation des services funèbres et du catéchisme. Le délai de dépôt de ces rapports est fixé à décembre 2022.

Le Conseil synodal a mis en route un certain nombre de réflexions concernant les activités paroissiales. La plateforme Recherche et Développement traitera une partie de ces projets. Un des plus grands défis actuels consiste à établir un tableau des postes permettant de travailler avec moins de moyens en personnel. Le tableau des postes actuel doit donc être complètement transformé pour assurer une vie ecclésiale dynamique dans tout le canton. Une attribution des postes se basant sur le nombre de paroissiens et d'actes ecclésiastiques n'est plus pertinente.

Pour le Conseil synodal, le seul moyen d'arriver à ce dynamisme consiste à améliorer la collaboration entre tous les acteurs de l'EREN : paroisses, services cantonaux, Secrétariat général, Conseil synodal, Synode,.... l'EREN dans son entier relève le défi pour trouver un équilibre entre les activités locales, régionales et cantonales. Pour y parvenir, nous devons d'une part briser les murs et les tranchées empêchant les liens entre les différents acteurs de l'EREN et réaliser des ouvertures, des passages entre les différents secteurs parfois bien trop hermétiques. Nous pourrions ainsi profiter des expertises des uns et des autres pour mener à bien notre mission.

Les projets suivants permettront d'y contribuer :

Cultes :

Les cultes restent les moments privilégiés pour rassembler la communauté. Dans plusieurs paroisses, les paroissiens sont attachés à leur lieu, leur village. Il en résulte une lente érosion de la participation au culte. La mutualisation des cultes doit nous permettre des rassemblements avec une participation assez importante pour que les gens aient envie de revenir régulièrement. Depuis EREN 2003, les paroisses se sont organisées pour imaginer leur pratiques interne comme des cultes uniques, des cultes tournants entre les différents sites et bien d'autres solutions. Pour le Conseil synodal, la mutualisation des cultes comporte plusieurs volets.

Il s'agit de promouvoir les échanges de chairs entre les paroisses pour permettre à la communauté d'entendre d'autres voix et enrichir sa perception de l'Évangile.

Afin de poursuivre les pratiques cultuelles dans le maximum de lieux possible, un échange de pratiques s'impose. Ainsi les paroisses pourront puiser dans les expériences des uns et des autres pour rassembler la communauté.

Il sera également nécessaire de rassembler des communautés plus larges, régionales ou cantonales. Le rassemblement favorise le sentiment d'appartenance et permettra de créer de nouvelles formes de cultes.

L'objectif de la mutualisation des cultes est de permettre aux paroissiens de se sentir « chez eux », de pouvoir prier ensemble quelles qu'en soient les circonstances.

Ministères :

Nous l'avons dit plus haut, la conception du tableau des postes doit changer. Pour cela, le Conseil synodal propose une organisation remodelée. L'agrandissement des paroisses en 2003 a permis aux ministres de se spécialiser dans un domaine particulier. Cet aspect de spécialisation est repris dans le processus d'EREN2023. Cependant la vision change. Au lieu de travailler en équipe dans une seule paroisse, le Conseil synodal propose diverses insertions ministérielles et parmi celles-ci, un ministère de proximité généraliste et des ministères spécialisés exerçant leur activité dans tout le canton. Chaque ministre aurait ainsi un ancrage principal et un ancrage secondaire.

Ministère de proximité généraliste : le rôle de ce ministère se situe à la frontière entre le pastorat et la diaconie. Il est en charge des liens entre les paroissiens pour favoriser les échanges et la création d'activités paroissiales. Il construit et affermit les contacts avec les familles pour qu'elles trouvent leur place dans la paroisse. Il organise les différentes activités paroissiales. Ces ministres auront une belle visibilité dans la société locale pour promouvoir les activités de la paroisse. Ils seront pleinement intégrés dans le réseau social de la commune en plus d'une importante présence au sein de la paroisse. Ils participent aux différentes activités paroissiales même s'ils ne les animent pas.

Ministères spécialisés : le souhait du Conseil synodal est que chaque permanent puisse mettre du temps à disposition pour partager ses dons à un maximum de personnes. Ainsi les dons pour la catéchèse, la formation d'adultes, les préparations de mariage ou de baptême, les études bibliques et autres seraient mises en valeurs pour un plus grand nombre de participants.

Certaines activités se dérouleraient régionalement ou cantonalement pour avoir suffisamment de participants. A l'inverse ces ministères spécialisés pourront intégrer plusieurs groupes locaux pour partager enseignements bibliques ou animations de prières.

Ancrages ministériels : le Conseil synodal souhaite favoriser le développement personnel de ses ministres. Tout en veillant à l'accomplissement de sa mission, il sera à l'écoute des souhaits des permanents. Il leur offre la possibilité de s'impliquer de différentes manières dans leur travail. Il leur proposera un ancrage principal favorisant la stabilité. Cela permettra au ministre de développer des compétences sur du long terme. Par ailleurs, d'autres ancrages sont possibles : des projets à durée déterminée, des engagements spécialisés spécifiques ou de nouvelles formes de ministère. Ces différents ancrages permettront une ouverture et une liberté non-explorée à ce jour.

Organisation paroissiale :

Le Conseil synodal constate que les paroisses gèrent un nombre de dossiers importants. Ces dossiers ont souvent peu de liens avec la vie spirituelle et communautaire. Le Conseil synodal propose de mutualiser un certain nombre de services pour permettre aux paroisses de répondre aux besoins spirituels de la population et témoigner de l'Évangile. Les domaines de mutualisation suivants sont concernés :

Secrétariats paroissiaux : le Conseil synodal propose aux paroisses d'acquérir des logiciels identiques et de favoriser des processus communs à tout le canton. En ayant les mêmes outils, il sera plus aisé d'offrir un développement professionnel et un espace de formation continue

pour les collaborateurs des secrétariats paroissiaux. Ils pourront partager leurs compétences et mutualiser certaines tâches. Le Conseil synodal est conscient des organisations spécifiques locales. Il se propose d'accompagner les changements au rythme adéquat pour les paroisses.

Conseil paroissial : le Conseil synodal souhaite favoriser et maintenir le lien avec les Conseils paroissiaux. Il a trop souvent entendu le reproche de gérer les affaires de l'Église depuis le Faubourg de l'Hôpital sans connaître les besoins des paroisses. Pour cela, il s'engage à approfondir les contacts avec les présidents de paroisse. Les conseillers synodaux participent à certaines activités paroissiales pour saisir le pouls des paroisses et augmenter la connaissance du terrain. Le Conseil synodal souhaite permettre aux Conseils de paroisses de se concentrer sur leur mission de proximité. Néanmoins, la mission de la paroisse devra être réaffirmée.

Bâtiments : certaines paroisses font face à des défis financiers importants liés à leurs bâtiments. Maintenir le patrimoine exploité sans grever les budgets des paroisses passera obligatoirement par une solidarité interparoissiale.

Le Conseil synodal souhaite favoriser toutes formes de mutualisation paroissiale pertinentes. Les prémisses en sont des mutualisations de catéchisme. D'autres projets apparaîtront certainement et seront intégrés dans le processus au-delà de 2023.

3.2 EREN2023 dans la catéchèse de l'enfance, des couples et de la famille

Pour le Conseil synodal, l'EREN doit continuer d'offrir une catéchèse de l'enfance adaptée aux besoins de l'enfant, de son développement spirituel, de son cadre de vie (proximité avec le collège de scolarisation) et de son entourage social et cela malgré la diminution des forces et du nombre de participants. Idéalement, la catéchèse de l'enfance reste proche du lieu d'habitations des enfants, comme les collèges de villages. Il semble dès lors souhaitable qu'elle ne soit pas entièrement mutualisée régionalement.

Néanmoins, les équipes qui donnent cette catéchèse, de même que les permanents qui en ont la charge, pourraient fonctionner à un niveau interparoissial voire régional. Il pourrait également être profitable pour l'EREN de favoriser des moments de camp ou des journées afin de créer des rencontres qui viendraient étoffer les programmes régionaux. Pour l'EREN, chaque enfant doit pouvoir avoir accès à une offre complète, mêlant rencontres de proximités et rencontres régionales, sans concession sur la qualité.

Par ailleurs, l'EREN va devoir prendre en considération l'important manque sociétal, non seulement en matière de contenus religieux et spirituels, mais surtout d'expérimentation de la foi : aujourd'hui, la plupart des enfants, lorsqu'ils participent à un programme enfance de l'EREN, n'ont jamais vécu d'expérience spirituelle ou religieuse d'aucune sorte (prier, louer, chanter, parler avec Dieu, etc.). Cette non-connaissance peut être une chance si l'on considère qu'elle est souvent exempte de préjugés, mais place la catéchèse devant le défi de ne pas seulement enseigner la religion mais de devoir la faire vivre.

Dans le domaine de la catéchèse de l'enfance, les chantiers de mutualisation vont donc consister à consolider les axes suivants :

- Refonder théologiquement la catéchèse de l'enfance sur les besoins spirituels des enfants d'aujourd'hui et de leur famille, tout en veillant à ce que ce programme ait une consistance théologique également pour les enfants issus de familles engagées.
- Établir un programme enfance (fil rouge) sur l'ensemble du canton en trois niveaux : a. activités paroissiales (séances, cultes, etc.) ; b. activités régionales (cultes de fêtes, journées, activités familles, camps) ; c. activités cantonales (camps, journées, événements).
- Consolider les équipes catéchétiques en charge de l'enfance en les accompagnant dans des processus de mise ensemble des compétences, de répartition des missions globales et d'optimisation.
- Accompagner les bénévoles qui animent ces catéchismes aux côtés des salariés de l'EREN ; leur permettre de se former et de développer leurs compétences.
- Mutualiser l'image et la communication de l'offre enfance auprès de nos partenaires et bénéficiaires ; valoriser le partenariat avec les écoles, les professeurs et les parents, à savoir dire ce que l'on offre, comment on le fait, dans quel but et avec quels moyens.

Mutualisations dans le secteur « Couples et familles » :

Pour le Conseil synodal, l'EREN doit accompagner les couples et les familles et répondre à leurs besoins spirituels et sociaux. Les défis sont nombreux. L'EREN devra faire face à la diminution de couples et de familles engagés qui formaient la base de nos paroisses et être présente pour les familles qui souffrent de manque de liens sociaux. Elle devra également formuler sa compréhension du mariage suivant les décisions synodales sur le rapport « une bénédiction nuptiale pour tous les couples mariés », dans un contexte où le mariage en général est un acte ecclésiastique de moins en moins demandé et où les préparations au mariage peinent à réunir le nombre critique de couples.

Dans le domaine « couples et familles », les chantiers de mutualisation toucheront donc les axes suivants :

- Clarifier la définition de la bénédiction nuptiale réformée et créer une liturgie adaptée aux différentes situations. Suivant la première résolution du rapport « une bénédiction nuptiale pour tous les couples mariés », une commission théologique devra être formée pour réfléchir à la définition de la bénédiction nuptiale, mais aussi pour approfondir les questions sous-jacentes liées à la filiation, à la définition et à la valeur du mariage et de la famille dans la tradition réformée. Suivant la quatrième résolution du rapport « une bénédiction nuptiale pour tous les couples mariés », un groupe ad hoc rédigera une liturgie adaptée aux différentes situations.
- Offrir une préparation au mariage dans un cadre idéal pour les couples. La préparation au mariage pourrait être mutualisée pour permettre aux fiancés de se préparer au mariage dans des conditions idéales (au minimum 4 couples par groupe de préparation), si possible géographiquement proche de leur lieu de résidence pour des questions pratiques (baby-sitting, etc.) mais aussi, pour des questions de construction ecclésiale (pour leur permettre de rencontrer leur paroisse et les autres couples qui se préparent au mariage dans leur région). Un fil rouge des questions évoquées lors de cette préparation sera développé.
- Promouvoir et développer des projets pour les familles et les couples. L'EREN pourrait valoriser des projets paroissiaux, régionaux et cantonaux spécifiquement spirituels mais aussi de soutiens aux familles et aux couples (aide au moment d'une naissance,

d'une maladie prolongée, de solitude parentale, etc.), sachant que le soin du lien social est une mission essentielle de l'Église.

- Valoriser tous les états de vie (familles, couples, mais aussi célibat, veuvage et séparation). De nombreux membres de l'EREN ne vivent ni en couple ni en famille, la valeur théologique, spirituelle et sociale de ces états de vie mérite d'être approfondie par la réflexion et des activités spécifiques.

3.3 EREN2023 dans la catéchèse de l'adolescence et la formation des jeunes

Le Conseil synodal voit dans le secteur jeunesse un moteur de la mutualisation, parce que plusieurs paroisses ont lancé des collaborations très satisfaisantes et que la plateforme catéchisme forme déjà une instance centrale et paroissiale à la fois. L'immense qualité du catéchisme et du travail de jeunesse de l'EREN fait partie de son identité et est un point fort, développé depuis des décennies. En même temps, nous faisons face à un défi principal qui est la baisse constante du nombre de catéchumènes. Il s'agit dès lors de maintenir des équipes de catéchumènes et de moniteurs suffisamment grandes (une vingtaine de catéchumènes) pour garder l'attractivité du vivre ensemble et de la rencontre.

Dans le domaine de la catéchèse et du travail avec la jeunesse, les chantiers de la mutualisation toucheront donc les axes suivants :

- Réunir les groupes paroissiaux en groupe régionaux pour permettre l'enseignement idéal du catéchisme. Dans ce mouvement, il y a deux axes opposés, la nécessité de la proximité et le nombre de participants, qu'il s'agira d'harmoniser de façon intelligente. Les réseaux jeunesse devront également être mutualisés pour permettre une masse critique et des rencontres enrichissantes.
- Reprendre et adapter le fil rouge de la catéchèse pour permettre de définir un contenu minimal à transmettre, de rejoindre les questions et les recherches spirituelles des jeunes et de renforcer l'unité de l'EREN. Dans ce mouvement, les diversités théologiques des permanents, comme des paroisses, sont un enrichissement et non un obstacle à niveler. L'engagement de chacun avec sa foi et sa personnalité fait la richesse de notre chemin catéchétique et devra être valorisé.
- Promouvoir notre catéchisme et le travail avec la jeunesse auprès de nos partenaires et bénéficiaires ; valoriser le partenariat avec les écoles, les professeurs et les parents, à savoir dire ce que l'on offre, comment on le fait, dans quel but et avec quels moyens.
- Développer des événements rassembleurs comme des festivals cantonaux, romands ou suisses (en collaboration avec la CER ou l'EERS).
- Développer une catéchèse sans seuil pour tous ceux qui ne rentrent pas dans un cursus classique mais se posent des questions sur Dieu, la vie, la foi, etc.

3.4 EREN2023 dans son positionnement Église et Société

L'une des principales préoccupations exprimées lors de la dernière journée des permanents de l'EREN, le 20 octobre dernier au Louverain, a été celle de la place de notre Église dans la mosaïque que constitue aujourd'hui la société neuchâteloise. C'est pour apporter un élément de réponse concret que le Conseil synodal a décidé de proposer un nouveau cadre pour le secteur « Église et Société » en créant un dicastère du Conseil synodal qui lui est dédié.

Depuis le Synode de juin 2015 (Résolution 172E), le tableau des postes n'attribue plus de quota pour Église et Société, mais un budget annuel fixe de CHF 30'000.- correspondant environ à un 0.25 EPT de poste. Par la création du dicastère Église et Société, en novembre 2021, le Conseil synodal souhaite développer les 5 axes suivants :

- **Église multitudiniste** : positionner l'EREN comme une Église *citoyenne*, c'est-à-dire ayant souci de la bonne marche de la société civile. Prendre position dans le débat sociétal et éthique, lorsque l'ecclésiologie de l'EREN l'y conduit, que ce soit au niveau neuchâtelois ou dans une dynamique de collaboration romande (par la CER) voire même au niveau fédéral (par l'EERS).
- **L'inter-Église et l'Interreligieux** : apporter un soin renouvelé au dialogue œcuménique avec les deux autres Églises reconnues par l'État et les Églises de la COTEC. De même, au-delà des liens inter-Églises, poursuivre le Dialogue Interreligieux Neuchâtelois (DINE) que l'EREN a contribué à fonder.
- **Église en dialogue avec la culture** : soutenir la culture et maintenir un lien entre le spirituel et le culturel, notamment par le truchement d'expositions, de manifestations musico-culturelles, théâtrales, etc. Inscrire l'EREN dans la ligne historique des Églises promotrices de culture et soigner ses liens avec le conservatoire neuchâtelois et les milieux artistiques.
- **Église engagée pour la justice planétaire** : mener une politique de sauvegarde de la Création et de soutien aux Œuvres de Terre Nouvelle (voir ci-dessous 3.5).
- **Église en recherche et en développement** : créer rapidement une plateforme Recherche et Développement ayant un cadre et une mission définie (voir ci-dessous 3.6).

Le lien entre notre Église et la société ne s'arrêtant pas aux frontières cantonales, ce nouveau dicastère intègre donc en son sein le secteur Terre Nouvelle dont le rôle reprend aujourd'hui son caractère de liaison avec l'Église Universelle, ceci notamment au travers de la CEVAA. Placée sous le signe du multilatéralisme, cette liaison est appelée à nourrir profondément notre pratique ecclésiologique dans un avenir proche.

De plus en plus intimement liée au secteur Terre Nouvelle, la thématique de sauvegarde de la Création prendra également la place qui lui est due au sein de ce nouveau dicastère. Il sera ainsi appelé à devenir le lieu-ressource pour proposer des pistes aux paroisses en la matière.

L'EREN, c'est une territorialisation donnée. À ce titre, elle a produit (et continue de produire) un paysage culturel qui lui est propre. Le dicastère Église et Société se consacrera donc aussi à la mise en valeur des riches activités entreprises par les paroisses. Il coordonnera la focalisation sur une série de lieux-phares tout en équilibrant celle-ci avec une Église de proximité. Ainsi, abandonnant une territorialisation comme expression de son pouvoir, l'EREN favorisera dans le futur une territorialisation symbolique basée sur des sentiments d'appartenance et de connivence.

3.5 EREN2023 dans le secteur Terre Nouvelle

Plusieurs questions doivent être déposées sur la table concernant notre lien partenarial et historique avec les Œuvres d'entraide protestantes. Force est de constater que ces dernières ont connu des remaniements parfois radicaux ces dernières années. Les grandes Œuvres PPP et EPER non seulement sont entrées dans un processus de fusion (osons le dire, fort opaque à l'heure actuelle) qui les positionnera au niveau des grandes ONG mondiales. Quant au DM,

bien plus modeste et également plus proche des Églises, il est lui aussi en train de mener une profonde réflexion sur sa mission et son identité.

Si les grandes Œuvres nationales n'auront à l'avenir aucune peine à trouver des financements externes aux Églises, les petites Œuvres proches de nos réseaux (le DM en fait partie) leur resteront financièrement très liées. Notre politique devra donc se montrer différenciée concernant la proportion de nos soutiens à telle ou telle Œuvre.

D'autres part, l'EREN ayant actuellement aussi des difficultés financières, la part (en termes de finances et d'investissement) qu'elle réserve aux Œuvres de Terre Nouvelle devra être régulièrement réévaluée et redéfinie. Ceci ne voulant aucunement dire qu'elle doit renoncer à ce soutien, simplement en établir avec justesse les critères.

L'EREN soutient les Œuvres de quatre manières, qui devront nécessairement être réévaluées dans un avenir proche :

- La mise à disposition d'un poste cantonal d'animateur Terre Nouvelle à 0.45 EPT, soit une dépense d'env. CHF 50'000.-.
- La mise à disposition dans les paroisses de temps ministériel diaconal ou pastoral servant à l'animation des campagnes et des actions de Terre Nouvelle. En termes de pourcentage de poste, le Conseil synodal l'estime à un 0.7 EPT global offert aux Œuvres sur le quota des postes paroissiaux.
- La garantie par les paroisses et le fond 1% d'une cible Terre Nouvelle annuelle avoisinant les CHF 400'000.-.
- La publicité et la promotion des campagnes et actions Terre Nouvelle au niveau local, dans les médias paroissiaux et cantonaux, ayant un impact non mesurable mais sans doute important sur la cible dite *donateurs*.

Sans compter que certaines activités Terre Nouvelle, tels les cultes, constituent un manque à gagner pour les paroisses au vu de la perte de collectes ces dimanches-là.

Ainsi, le Conseil synodal estime, sans trop faire erreur, le don annuel que l'EREN fait aux Œuvres de Terre Nouvelle à CHF 500'000.-, soit env. 4,5 postes ministériels.

En considérant la donne dans sa globalité (y compris l'indépendance de plus en plus importante des grandes Œuvres protestantes EPER-PPP), le Conseil synodal ne peut qu'exprimer sa détermination à opérer une évaluation de fond de ce secteur, sachant bien sûr que Terre Nouvelle lie fortement l'EREN aux autres Églises protestantes de Suisse.

Une dernière réflexion en lien avec ce secteur concernera la redéfinition des soutiens possibles dans le cadre de Terre Nouvelle à d'autres Œuvres humanitaires plus locales, et devant être reconnues par la Fédération neuchâteloise Latitude 21. Cette obligation de reconnaissance pose actuellement question au Conseil synodal qui la juge a priori trop limitative et peu justifiée. Une analyse en définira ou non sa pertinence à l'avenir.

3.6 EREN2023 Recherche et Développement

Selon le texte du rapport présenté au Synode 188 du 25 août 2021, *le Conseil synodal propose au Synode la création d'une plateforme « Recherche et développement » (R&D) dans le but d'ouvrir un espace à l'échange d'idées et aux liens interparoissiaux.*

La création de cette plateforme R&D est la première étape de ce champ d'action. Elle devrait voir le jour dans le premier semestre 2022. Pour rappel, sa composition sera faite prioritairement de ministres et permanents des paroisses de l'EREN.

Elle aura deux objectifs principaux :

- *La plateforme R&D aura pour mandat d'étudier des propositions et des idées, émanant des paroisses ou des services cantonaux, d'activités ou d'ancrages qui ne font pas partie de l'exercice actuel de l'EREN mais qui pourraient l'être à futur et s'avérer porteurs pour le déploiement de sa mission. Elle sera force de proposition pour le Conseil synodal (extrait du rapport Tableau des postes et plateforme Recherche et Développement)*
- Faire évoluer le processus EREN2023 par les liens interparoissiaux et le développement de synergies.

Physiquement, cette plateforme doit être un lieu de rencontres et d'échanges pour les ministres de l'EREN qui y sont délégués. Un lieu d'information et de décisions avec une autonomie et un pouvoir de proposition auprès du Conseil synodal avec possibilités de financements budgétés (notamment CHF 30'000.- Église et Société) ou extraordinaires.

Le Conseil synodal espère que, par ce biais, de l'élan et du dynamisme émergeront dans l'Église.

La plateforme R&D est aussi le lieu par excellence du passage de l'EREN vers une conduite de plus en plus en mode « projets ». C'est pourquoi, elle devra être en lien étroit avec le service de levée de fond et de communication de l'EREN.

3.7 EREN2023 dans le service cantonal Social

Les mutualisations dans le secteur social concernent non seulement les partenaires externes mais également la collaboration avec les deux autres Églises reconnues. Ces partenariats devraient être davantage développés.

Les aumôneries des prisons, de la rue et des écoles offrent un accompagnement à des publics spécifiques avec des défis très différents. Leurs partenariats avec les Églises devraient être revalorisés. Ces lieux, tel que Req'EREN pour l'asile, peuvent créer des ponts entre le travail social et les différentes communautés paroissiales.

Asile :

L'EREN est un partenaire avec la Confédération qui œuvre au Centre fédéral de Perreux. Cette spécificité doit être prise en compte et spécialement soignée. La bonne collaboration entre la direction du Centre et les aumôniers permet d'effectuer un travail de qualité.

Le service social de l'Église doit veiller au rôle de l'aumônier car son accompagnement se situe au niveau de la spiritualité des requérants. Il ne doit pas interférer dans le travail social de l'État. La limite peut être floue car une approche sociale permet d'établir une relation de confiance qui est nécessaire pour prendre soin des besoins spirituels.

Il est actuellement important d'évaluer les besoins de chaque centre afin de répondre, en collaboration avec les responsables, à leurs besoins spécifiques.

Req'EREN n'y échappe pas et une analyse de la place de l'Église, de sa raison d'être et de son rôle pour l'avenir doit être menée.

Au niveau du financement, l'EREN fait valoir son action pour recevoir un juste subside de l'EERS ; Perreux étant un des CFA les plus importants de Suisse.

Institutions spécialisées :

L'EREN collabore depuis de nombreuses années avec les institutions spécialisées de notre canton. Financièrement, elles assument une bonne partie des charges salariales des aumôniers.

Cependant, les conditions cadres entre les institutions et les Églises doivent être revues. Une convention entre les institutions et l'aumônerie doit être revue également. L'acquis de la reconnaissance des aumôniers auprès des institutions est à entretenir.

Les aumôniers travaillent en collaboration étroite sur le terrain. Chaque changement peut entraîner des perturbations dans un système œcuménique fragile.

Autres aumôneries :

L'université et les écoles sont les partenaires privilégiés de l'aumônerie universitaire. Il est nécessaire d'améliorer sa visibilité tant à l'université que dans les écoles du secondaire 2. Pour ce faire, il s'agira de développer la participation de l'aumônier dans les activités des écoles dans les semaines thématiques.

Les aumôneries de rue sont actives à Neuchâtel (Dorcas) et à la Chaux-de-Fonds. Elles sont appelées à développer des synergies avec des partenaires sociaux, comme avec les paroisses, chaque fois que cela est possible.

L'aumônerie de prison est présente dans les deux établissements de détentions du canton. Maintenir les liens avec les directions pour continuer de produire un travail de qualité est un des défis. Favoriser les liens avec les paroisses peut encore être approfondi.

3.8 EREN2023 dans le service cantonal Santé

Pour l'EREN, deux défis majeurs vont devoir être pris en compte dans le domaine de la santé.

Le premier défi se base sur un constat sociologique. Dans notre société actuelle, la sphère spirituelle englobe la sphère religieuse, alors qu'il y a encore quelques dizaines d'années, l'inverse était la réalité. L'EREN doit tenir compte de ce constat dans son engagement dans les milieux de soins. Les patients ont des besoins spirituels sans que ces derniers soient forcément des besoins religieux liés à une institution.

Le deuxième défi se base sur une évolution interne aux milieux des soins. Aujourd'hui, la tendance montre que le milieu des soins passe, pour la prise en charge du patient, d'un modèle « bio-psycho-social » à un modèle « bio-psycho-social et spirituel ». En d'autres termes, la dimension spirituelle du patient fait son entrée dans les lieux de soins depuis quelques années maintenant. Les besoins spirituels peuvent donc faire partie d'un projet thérapeutique.

Ces deux défis doivent permettre à l'EREN d'évoluer dans sa conception et sa définition de l'aumônerie. Passer d'un concept d'aumônerie à un concept d'accompagnement spirituel est une réponse possible. Dans ce passage, un travail de réflexion sur la formation des aumôniers et sur notre identité en tant qu'aumônier doit alors être entrepris. Pour les institutions, ces défis bien articulés permettront à l'EREN de proposer des partenariats fructueux, tant dans la collaboration que dans les négociations financières.

Aujourd'hui, l'EREN a déjà plusieurs projets en cours ou à développer qui vont dans ce sens, c'est-à-dire un passage de l'aumônerie à l'accompagnement spirituel. La réflexion doit impérativement se poursuivre et se développer sur le terrain.

Par ailleurs, l'aumônerie dans les institutions de la santé continue de permettre aux résidents de faire Église dans les institutions.

Aumônerie RHNe, CNP et Providence :

Les liens qui unissent l'EREN à ses partenaires que sont le RHNe, le CNP et la Providence sont solides. Mais, l'EREN ne peut pas se reposer sur ces acquis. Les liens seront toujours à consolider et à renouveler. Le passage d'un concept d'aumônerie à un concept d'accompagnement spirituel sera un des principaux outils de consolidation. Les projets en cours vont dans ce sens.

Partenariats avec les EMS :

- Développer des partenariats entre l'EREN et les EMS qui le souhaitent pour intégrer l'accompagnement spirituel dans leur institution. Un projet pilote dans l'EMS de la Sombaille est en cours actuellement. Les résultats de ce projet devraient pouvoir ouvrir des perspectives pour développer d'autres partenariats.
- À la suite des rapports d'informations des Synodes 180 et 184, il faudra redéfinir les relations avec les EMS ne souhaitant pas intégrer l'accompagnement spirituel dans leur institution ou ne voulant pas contribuer financièrement à la prestation existante. L'EREN va devoir se confronter à certains choix qui iront de la réduction de la prestation, du maintien de la prestation à la création de nouvelles collaborations.

Cartographie des EMS :

Dans les années à venir, une « cartographie des EMS » devra être mise en œuvre. Derrière ce terme de cartographie, des questions d'équité, de cohérence et d'efficacité devront trouver des réponses. Des liens devront être faits entre les pourcentages accordés, le nombre de résidents, la taille globale de l'institution et la situation géographique, ceci pour chaque EMS. À ceci s'ajoutera encore la relation existante entre l'EREN et l'institution.

Philosophie de travail :

Développer l'accompagnement spirituel tout en respectant notre identité profonde et nos valeurs.

Collaboration avec les paroisses :

L'aumônerie en EMS se situe sur un territoire paroissial. Imaginer quelles sont les collaborations possibles avec les paroisses dans les EMS.

Si l'on part du principe que l'aumônerie prendra de plus en plus la couleur d'un accompagnement spirituel, il faudra alors imaginer de nouvelles interactions avec les paroisses et la sphère religieuse. Ces interactions pourraient voir le jour dans le culte dominical par exemple.

Le canton de Neuchâtel développe 3000 appartements avec encadrement pour les personnes âgées. Dans ce cadre, le service cantonal Santé s'engage à collaborer avec les paroisses pour favoriser une présence chrétienne dans ces nouveaux lieux de vie.

3.9 EREN2023 dans le service des ressources humaines

Le développement plus important d'un financement des activités de l'EREN par projet va nécessairement modifier l'implication des RH dans l'accompagnement et le développement professionnel des ministres et permanents de l'EREN. Par conséquent, le service RH est lui aussi particulièrement concerné par le processus EREN2023.

Politique RH de l'EREN :

Le Conseil synodal entend mener une politique RH bienveillante, soutenante et de bon conseil au service de ceux qui œuvrent à la mission de l'Église.

La particularité d'une gestion par projets réside dans le fait qu'ils sont limités dans le temps et précis quant à leur objet. L'EREN doit donc pouvoir garantir l'emploi et les taux de ses employés entre deux projets tout en exigeant de leur part plus de flexibilité au niveau des insertions et dans les cahiers des charges. Cela va demander un accompagnement accru et personnalisé des permanents.

Dans le déploiement du processus EREN2023, il s'agira pour le service RH de l'EREN de :

- Faire un suivi plus personnalisé des ministres et permanents en s'intéressant de près à leur développement professionnel (motivations, envies de formations, évolutions, plan de carrière, etc.) afin de proposer les bons projets aux bonnes personnes au bon moment. Le but étant d'augmenter la satisfaction et la santé au travail.
- Offrir aux ministres et permanents des formations, interventions, coaching, etc. propices non seulement à leur développement personnel mais aussi aux besoins de l'institution.
- Fournir, tant au niveau cantonal que pour les Conseils paroissiaux, de larges ressources pour l'accompagnement RH des ministres, leur évaluation et leurs bilans professionnels.
- Mettre en place des outils de planification globale des postes, de leur évolution et de leur repourvue.

Valorisation des ministères :

Actuellement, le service RH inclut, dans sa mission globale, les tâches attribuées avant 2010 au responsable des ministères, à savoir toutes les questions liées aux *métiers* pastoral et diaconal. Cette particularité doit être développée encore d'avantage.

Le Conseil synodal entend être proactif avec les Églises membres de la CER, voire de la CEPPLÉ, quant à la question de la (re) valorisation des ministères diaconaux et pastoraux. Les défis actuels des Églises sont nombreux, entre laïcisation et besoins spirituels abondants. Il est temps de mener à bien une réflexion de fond sur les exigences de formations requises (académiques comme professionnelles) pour les deux ministères traditionnels. Le dialogue avec les universités romandes doit reprendre. Revaloriser les ministères constitue, à terme, la seule chance de lutter contre la pénurie pastorale.

La valorisation des ministères traditionnels doit prendre en considération les données sociologiques actuelles qui montrent que les vocations tendent à se faire plus tardives. Pourtant, envisager une formation pastorale en seconde partie de carrière n'est pas aisé au vu de l'investissement financier, temporel et intellectuel requis. Des solutions doivent être trouvées au niveau académique (cf. QUEST faculté de théologie de l'université de Bâle) faute

de quoi les personnes concernées pourraient se voir choisir la voie diaconale par facilité d'accès et non par vocation.

Le ministère diaconal lui aussi doit être redéfini avec l'exigence de valoriser les compétences acquises dans la profession d'origine des diacres. La définition de la diaconie est, par la diversité des profils professionnels des diacres, nécessairement plurielle. De même, les nouvelles compétences qu'offrent les ministères émergents ne peuvent, ni ne doivent, remplacer les compétences théologiques exigées dans le cursus pastoral. Ces ministères peuvent toutefois constituer une chance supplémentaire.

Devant ces défis, il s'agira de :

- Mener une réflexion avec les autres Églises de la CER et de l'EERS sur l'identité pastorale et diaconale aujourd'hui, en définissant les besoins des Églises en termes de compétences nouvelles de ses ministres.
- Dialoguer avec les facultés de théologies romandes pour garantir une formation théologique académique en lien avec les besoins et la place des Églises dans la société actuelle. De là, développer des formations passerelles permettant d'accéder au ministère pastoral en seconde partie de carrière.
- Mener une réflexion de fond sur la diaconie, spécifiquement sur l'équilibre entre la définition stéréotypée qu'en fait l'Église (Sozialdiakonie) et l'effective variété des professions et milieux dont sont issus les diacres.
- Accompagner le développement des ministères émergents et poursuivre la réflexion autour de la valorisation du rôle des « ministres » laïques, nommés dans l'EREN, permanents laïques.

Politique salariale :

Pour le Conseil synodal, il est impératif de mener, dans le processus EREN2023, une réflexion globale sur la revalorisation et la mise à niveau des salaires des ministres et permanents de l'EREN et du personnel de l'administration.

Comme il le mentionnait déjà en décembre 2012 dans un rapport au Synode, toute revalorisation entraîne des conséquences sur le budget et le tableau des postes. Une analyse transparente et franche doit être faite en vue de décisions synodales importantes. Il s'agira de :

- Réadapter la politique salariale de l'EREN en fonction des éléments probants de l'analyse.
- Redéfinir la politique et les conditions des logements de fonction et du droit des ministres à en bénéficier.
- Définir un plan de mise en place.

Gestion du service des remplacements et des urgences :

La décision prise par le Synode en août 2021 de mutualiser les services funèbres est un exemple des objectifs concrets que le service RH peut réaliser pour le bien de l'ensemble des paroisses. Le service gère la totalité des remplacements professionnels et des remplacements pour les actes ecclésiastiques et les cultes. La mutualisation devrait lui

permettre de remplir sa mission avec plus de ressources et de souplesse. Il s'agira dans un premier temps de :

- Définir un nouveau modèle de fonctionnement pour les permanences de service funèbres et autres urgences.
- Définir de nouvelles modalités pour le remplacement des cultes en lien avec les paroisses.

Pour le Conseil synodal, le service des ressources humaines de l'EREN est appelé à se développer car il est l'outil indispensable pour répondre à la flexibilité qu'exigera la gestion du personnel de l'EREN lorsque le processus EREN2023 aura abouti. La part financière commune et non attribuée qu'assure aujourd'hui la contribution ecclésiastique va s'amoinrir encore. Seuls des financements par projet (ou par partenariat) vont pouvoir compenser cette diminution. Or, la nature de ces financements étant limitée dans le temps et déterminée, cela exigera de la part des ministres, flexibilité, compétence et créativité et, de la part des RH, accompagnement, soutien et solutions.

3.10 EREN2023 dans la promotion du bénévolat

La réalité des chiffres parle d'eux-mêmes. La mission globale de l'EREN est accomplie à 80% par des acteurs bénévoles. La participation de chacun, selon ses aspirations et ses possibilités, est précisément au cœur de la vie communautaire. Un équilibre doit être trouvé où chacun a sa place avec un savant dosage de salaire, de défraiement, de valorisation, par la gratification du simple plaisir de travailler avec un objectif à atteindre.

Le bénévolat touche des terrains d'une grande diversité : catéchèse, gouvernance paroissiale ou synodale, vie culturelle, gestion financière ou immobilière, communication, visites, animation, prédication, entraide, accueil et la liste est loin d'être exhaustive.

Le Conseil synodal a souhaité la création, aux seins des secteurs cantonaux de l'EREN, d'un secteur de promotion du Bénévolat. Pour le constituer et le faire démarrer, un mandat de deux ans à 0.5 EPT va être confié à un responsable dès 2022 et 2023. La construction du secteur bénévolat se fera autour de quatre axes.

Bénévoles dans des postes électifs :

Le Synode, depuis longtemps, avait demandé au Conseil synodal de développer la formation des bénévoles élus dans l'EREN, spécifiquement les députés, les membres des commissions et des conseils paroissiaux et les présidents. Il s'agira de :

- Développer des actions spécifiques à l'intention de ces bénévoles qui mettent non seulement de grandes compétences au service de l'EREN mais qui prennent sur eux la responsabilité de sa politique.

Conditions cadres du bénévolat :

Tout bénévole qui accomplit une tâche dans l'EREN a des droits et des devoirs. Certains ont des engagements très spécifiques (Asile, enfance, personnes vulnérables, etc.) d'autres sont plus généraliste en paroisse (culte, kermesse, service, etc.) L'EREN est garante des actions bénévoles faites en son nom. Cela signifie qu'elle pose un cadre clair pour permettre que

chacun s'y trouve en sécurité et qu'il puisse y avoir une prévention des éventuels abus. Il s'agira de :

- Établir les chartes, les directives, les droits et devoirs, les défraiements, les éventuels contrats de bénévolat, etc.
- Aider les paroisses et les services cantonaux à rappeler et faire appliquer ces conditions cadres.

Reconnaissance du bénévolat :

Si les bénévoles œuvrent sans rémunération, cela ne signifie pas qu'ils ne méritent pas un salaire non pécuniaire, voire même qu'ils l'attendent. Il s'agira de :

- Valoriser les bénévoles par des actes de reconnaissance personnalisés.
- Promouvoir les échanges entre bénévoles unis par un même engagement et organiser les formations (y compris certifiantes) qui leur sont nécessaires et qui participeront à leur développement personnel.
- Mettre sur pied périodiquement des journées de reconnaissance du bénévolat pour permettre les rencontres et les échanges afin de faire Église ensemble.
- Aider les paroisses (et autres services) à faire le recensement des bénévoles (secteur par secteur) ; faire une fois par législature une compilation de ces listes pour recenser le nombre total des bénévoles de l'EREN.

Promotion du bénévolat :

L'EREN, par son secteur cantonal bénévolat, doit activement entretenir des liens à l'interne (avec les paroisses pour les aider à établir, par exemple, des profils manquants) mais aussi à l'externe avec les associations neuchâteloises pour la promotion du bénévolat (notamment Bénévolat Neuchâtel). De même, dans certains cas spécialisés, l'EREN peut apporter son expertise en la matière (PMS, visites en institution, AROSS, Asile) et travailler avec des partenaires institutionnels (CSP, SMIG, etc.) Il s'agira de :

- Positionner l'EREN dans la société comme un important acteur du bénévolat jouissant de possibilités d'engagement diversifiées et intéressantes, faites au nom des valeurs de l'Évangile.
- Valoriser ces offres de bénévolat auprès des citoyens du canton de Neuchâtel.
- Travailler avec le service InfoCom pour cette promotion en établissant une cartographie claire du bénévolat dans l'EREN, secteur par secteur.

3.11 EREN2023 dans le Secrétariat général, le service des finances et de l'immobilier

Le processus EREN2023 doit permettre d'offrir aux paroisses et aux divers acteurs sur le terrain, un soutien au niveau secrétariat, gestion informatique, immobilier et financier. Cette offre pourrait se concrétiser par la création et l'utilisation d'outils communs, la centralisation de tâches à la demande et la redéfinition des tâches cantonales, régionales, paroissiales ou sectorielles. La clarification des responsabilités de la mission de l'EREN amènera à cette nécessaire redéfinition.

De manière plus précise, ces changements porteront sur les éléments ci-dessous. Dans la ligne du Conseil synodal, il s'agira de :

Au niveau informatique :

- Déterminer un outil informatique commun comprenant un fichier centralisé de gestion des membres, un programme comptable et un programme de gestion du patrimoine immobilier, ainsi qu'un archivage répondant aux normes des institutions subventionnées. Ces outils devront permettre une gestion commune ou paroissiale, selon les besoins spécifiques.

Au niveau des secrétariats paroissiaux et du Secrétariat général de l'EREN :

- Développer au sein du Secrétariat général un pool « service clientèle » atteignable tous les jours ouvrables et pouvant répondre à l'ensemble des questions et besoins.
- Clarifier, en lien avec un outil informatique performant, entre les tâches administratives celles qui doivent être prises en charge par les paroisses et celles pouvant être prises par le Secrétariat général pour éviter un double travail. D'autre part, certaines tâches identiques entre secrétariats paroissiaux pourraient être attribuées à l'un ou l'autre (p.ex : archivage, envoi en masse, appel financier).

Au niveau des finances :

- Obtenir, par un référentiel comptable adapté, une plus grande visibilité de la situation financière de l'Église, tant à l'interne qu'à l'externe vis-à-vis des organismes qui subventionnent l'EREN.
- Améliorer le système de contrôle interne (SCI), tout comme le règlement des signatures, tant au niveau cantonal que paroissial.
- Améliorer la coordination entre paroisses et avec la Caisse centrale pour éviter que les demandes de soutien financier auprès de tiers se fassent de façon dispersée, avec le risque de solliciter les mêmes potentiels donateurs dans un laps de temps réduit.
- Étudier une centralisation de la comptabilité des paroisses à un pool professionnel interne à l'EREN, sachant qu'en paroisse ces tâches, dans bien des situations, sont sous-traitées à une fiduciaire ou à un comptable salarié.

Au niveau immobilier :

- Mettre en place une nouvelle politique immobilière afin de redéfinir les objectifs financiers à atteindre au profit du fonctionnement de l'EREN (actuellement 1mio/an), tout en choisissant si certains biens devraient avoir un rendement moins important au profit de la mission : appartements de fonction, labélisés pour personnes âgées ou mis à disposition des structures de l'Église pour les activités.
- Créer un pool immobilier pour l'ensemble des biens de l'EREN afin de permettre une optimisation des biens immobiliers avec, à terme, la mise en place d'une gérance immobilière indépendante.

3.12 EREN2023 dans le service Information et Communication

Actuellement, le service Information et Communication (InfoCom) consacre une part importante de son fonctionnement à relayer des informations (événements, dates, rencontres, contacts, etc.) émanant des paroisses ou des services cantonaux. L'objectif sera de développer l'aspect « communication » de ce secteur par la diffusion de contenu théologique et de prises de positions réformées.

Le service InfoCom doit recentrer ses efforts sur une communication globale avec une attention particulière à la population neuchâteloise et aux partenaires institutionnels de l'EREN.

Une Église avec une identité visuelle :

La nouvelle identité visuelle a été pensée pour que l'EREN soit directement plus identifiable dans la société et pour les partenaires. Chaque organe de l'Église, paroisse ou service, se présente avec le même logo et le même visuel graphique. L'appartenance réformée évangélique commune est ainsi mise en exergue. Il s'agira de :

- Fournir rapidement et prêt à l'emploi tous les outils de communication nécessaires à chaque mutualisation réalisée : logo spécifique, papeterie, site web, adresse mail, etc.
- Réaliser la signalisation de notre patrimoine religieux, ainsi que des lieux d'Église, avec la même unité visuelle, afin de gagner en visibilité et en proximité avec les Neuchâtelois.

Communiquer de façon ajustée :

L'EREN foisonne d'animations. Elles ne visent pas forcément les mêmes publics. C'est pourquoi, il est nécessaire que chaque activité soit mise en lumière de la bonne manière. Il s'agira de :

- Maintenir un bon relayage de l'information venant des paroisses en optimisant les canaux habituels et en intégrant l'entier des sites paroissiaux au site de l'EREN.
- Focaliser la communication cantonale sur les événements spéciaux destinés à faire venir d'autres personnes que les paroissiens engagés.
- Relayer les prises de position du Conseil synodal et encourager les ministres à s'exprimer en fournissant des contributions de contenu à l'attention d'un large public.
- Veiller à diversifier les médias : capsules, textes, podcasts, etc.
- Mettre en place une politique d'agenda plus globale avec des possibilités de recherche non seulement par territoire mais aussi par thèmes.

Comment communiquer :

Pour le Conseil synodal, le rôle du service InfoCom ne doit pas se réduire à relayer les informations venant des paroisses ou des services de l'EREN, mais bien à proposer du contenu pour des publics plus larges. Dans cette visée, il s'agira de :

- Analyser les expériences faites lors des périodes de confinement et de semi-confinement et en tirer profit.
- Offrir le cadre technique et rédactionnel (durée, mise en scène, etc.) nécessaire à la réalisation de contenus en ligne : mini-studio, bon matériel, logiciel de montage, etc.
- Mettre en place une offre culturelle en ligne pour chaque dimanche et fête avec un tournoi de prédicateurs.
- Renouer le partenariat avec les médias locaux (ArInfo et Canal Alpha), pour du contenu spirituel ou religieux, tout en étant indépendant.

Que communiquer :

Le Conseil synodal souhaite profiler l'EREN comme acteur d'influence et d'opinion dans le paysage neuchâtelois. Il estime que beaucoup de belles réflexions existent déjà sur les thématiques de société au sein de notre Église. Toutefois, elles sont peu visibles au grand

public parce que formulées à l'interne, en session synodale, ou dans des documents. Il s'agira donc de :

- Adapter ces réflexions pour les rendre publiques, sur le web ou dans des plaquettes avec notamment les thèmes de société : accompagnement spirituel, bénévolat, fin de vie, deuil, mariage, accueil radical, sauvegarde de la Création, dignité, etc.
- Mettre à disposition ces réflexions théologiques, éthiques et spirituelles pour positionner l'EREN face à ses partenaires et donner des contenus pertinents à la population neuchâteloise.

Politique événementielle :

L'organisation d'événements particuliers ou exceptionnels, tant au niveau cantonal que local, exige des compétences particulières car ils véhiculent l'image de l'EREN, y compris avant et après le moment de l'événement (invitations, accueil sur place, confort, décoration, remerciements, nourriture, etc.). Pour le service InfoCom, il s'agira de :

- Porter une attention particulière aux groupes organisateurs de grands événements dans l'EREN ; les aider et les accompagner dans leur communication et leur image.
- Développer une politique événementielle pour offrir un support nécessaire aux paroisses et services.

Portail d'entrée spirituel :

Une grande partie de la communication de l'EREN s'adressent à des personnes déjà en relation avec elle. Ces personnes recherchent des données informationnelles (quoi, où, quand, pour qui, etc.). Par contraste, les publics qui ne sont pas en relation avec l'EREN s'intéressent plus à des thématiques qu'à des informations pratiques. Il s'agira de :

- Revoir l'équilibre des contenus du site cantonal afin d'y valoriser les grandes thématiques de société tout en présentant les événements particuliers qui sont en lien.
- Faire du site eren.ch une porte d'entrée pour les réflexions spirituelles et théologiques du moment.

Levée de fond :

Le Conseil synodal a analysé le service de levée de fond de l'EREN, historiquement intégré dans le service InfoCom, pour définir s'il y avait lieu de le modifier ou de le rendre autonome. Il est arrivé à la conclusion que la politique de levée de fond menée par l'EREN était interdépendante de sa communication. Le service Information et Communication continuera donc d'avoir la responsabilité de la levée de fond.

Ce service doit aller en se développant car sur lui repose la tâche de permettre de trouver de nouveaux financements à l'EREN, hors contribution ecclésiastique, dons des particuliers et subside de l'État. La visée du Conseil synodal est de continuer l'autofinancement de ce poste. Actuellement, la fondation Dünki-Baltensperger assure son financement quasi totalement.

3.13 EREN 2023 dans les futurs tableaux des postes

Par nécessité de viser un équilibre financier, la dotation globale en EPT des futurs tableaux des postes sera restreinte par rapport à celle du tableau 2016. Selon l'analyse préliminaire du

Conseil synodal, le prochain tableau des postes paroissiaux (2023) devra être construit sur 23 postes et non 28,5 comme actuellement.

Mais la construction de cet équilibre doit être radicalement différente, de sorte que cette diminution ne soit pas absorbée de façon linéaire. L'aboutissement des futures mutualisations de terrains (catéchismes de l'adolescence, de l'enfance, des services funèbres, des actes ecclésiastiques, de la célébration des cultes, etc.) va ouvrir une nouvelle façon de répartir et d'optimiser les forces.

Une part de postes liés à des projets devrait être planifiée à côté de ce tableau des postes fixes. Cette part doit dépendre quasi intégralement de financements externes (à la manière de RequerENSEMBLE au Joran).

Jusqu'à présent, par le truchement d'une clé complexe et de critères numériques peu en lien avec la mission globale, le tableau des postes des paroisses est construit avec des quotas pour chaque territoire paroissial donné. Chaque paroisse organise ensuite, avec son quota, la manière dont elle gère ses missions. Mais comme le Synode détermine les principes directifs des missions paroissiales, cela donne lieu à des incohérences, et dans certains cas, des inégalités importantes. Comment le Synode peut-il demander à une paroisse jouissant de 2 EPT d'assurer une mission globalement identique à celle qui en jouit de 5 ? Il y a des actions incompressibles et qui ne dépendent pas du nombre de membres.

Le Synode étant l'organe légitimé pour définir la politique commune de l'EREN, les exigences synodales identiques pour chaque paroisse (catéchèse, cultes, actes ecclésiastiques) devraient servir de base à la structure du nouveau tableau.

Bien sûr, chaque paroisse, dans la ligne des travaux réalisés en 2011 sur la figure du ministre référent, doit maintenir un socle de postes nécessaires à l'accompagnement et à la vie communautaire. Ce pourcentage de poste, d'ailleurs, pourrait être identique d'une paroisse à l'autre si l'importance globale des paroisses est harmonisée, car la référence est en fait peu impactée par la taille du territoire ou par le nombre de sa population.

Le Conseil synodal estime que l'EREN devrait avoir un nombre idéal de 7 paroisses afin d'harmoniser les grandeurs de ces petites régions. Ce nombre constitue, à son avis, l'équilibre au-dessous duquel il ne faut pas descendre car les contours de ces régions deviendraient alors artificiels. Par contre, il est nécessaire d'harmoniser les grandeurs des paroisses de l'EREN pour définir de nouveaux critères d'équité.

Autres pistes prometteuses :

Mettre un accent spécifique sur des lieux phares liés à Église & Société, notamment dans les villes : Neuchâtel avec la Collégiale et – pourquoi pas – une spécificité du haut du canton au Locle et à la Chau-de-Fonds.

Concernant les ministres, il est nécessaire qu'ils puissent continuer d'exercer un ministère construit de manière généraliste, mais sur un territoire qui ne sera sans doute plus celui d'une paroisse unique mais d'une entité territoriale interparoissiale. Notre Église étant petite, un ministre ayant par exemple un ministère de prédication, même œuvrant de façon interparoissiale, connaîtra rapidement son réseau d'actifs et ses partenaires.

Ce système devrait permettre également de valoriser la diaconie de proximité, définie comme un soin particulier porté au tissu communautaire (Sozialdiakonie). Elle pourrait être exercée par certains ministres (pasteurs ou diacres) ayant pour vocation l'accompagnement de

groupes locaux, de la vie culturelle, des manifestations, des familles et des liens avec les autorités communales. A côté de cette dimension diaconale, le ministère de la Parole sera lui aussi valorisé, par la possibilité pour ceux qui en ont vocation, de faire plus de cultes, d'actes ecclésiastiques, de donner des formations théologiques ou des études bibliques dans plusieurs paroisses. Enfin, les ministres ayant un charisme pour la catéchèse pourront l'exercer avec un engagement plus important que celui possible dans le cadre actuel avec une fonction en paroisse.

Bien sûr, de nombreuses questions doivent trouver réponse avant l'avènement d'un tel tableau, notamment le fait qu'actuellement il y a 9 paroisses dans l'EREN. Comment se font les élections ministérielles dans un tel système qui mise sur l'interparoissial ? Les postes interparoissiaux nécessiteront-ils une élection par le Synode ?

Par ailleurs, bien que la question ne soit pas en lien direct, ce tableau change radicalement la définition de ministre référent, jusqu'ici confondu avec celle de pasteur référent, donnant lieu à l'obligation d'habitation. La question des logements de fonction et de l'obligation de résidence devra être reprise dans sa globalité (cf. chapitre 3.8)

Conscient que tout changement est susceptible de provoquer certaines craintes, surtout lorsqu'il a un impact direct sur les missions des ministres, le Conseil synodal souhaite rappeler que l'évolution se fera progressivement et sans coup de force. Les mouvements et les départs naturels y aideront et aussi, pourquoi pas, l'élan que suscite ce renouvellement.

Le Conseil synodal souhaite vivement construire avec les paroisses ce nouveau tableau des postes et réfléchir sur les changements pratiques qu'il va induire, dans un dialogue réciproque. Il lancera dès 2022 des rencontres.

Les considérations ci-dessus concernent le tableau des postes paroissiaux. Quant aux tableaux des postes cantonaux et des postes administratifs, leur établissement dépendra beaucoup des subventions partenariales et des décisions politiques du Synode. Du côté de l'administration spécifiquement, le nouvel équilibre qui s'installera entre les missions fixes et les missions « projets » aura nécessairement des répercussions sur les services de la levée de fond et des RH. Les mutualisations des tâches supports et le développement d'une politique immobilière de rendement vont également augmenter ce secteur. Comme il l'a été dit à plusieurs reprises dans ce rapport, le Conseil synodal espère que ces postes approcheront l'autofinancement.

3.14 EREN2023 dans le Synode

Au Synode 187 de juin 2021, la paroisse des Hautes Joux a défendu une motion qui a été largement acceptée par l'assemblée et qui sert de base décisionnelle légitimant une réforme de fond sur le Synode lui-même.

Le Synode charge le Conseil synodal, en partenariat avec le Bureau du Synode, d'étudier et de proposer des mesures de réforme du Synode, pouvant toucher tant à ses prérogatives, qu'à sa composition, la fréquence de ses séances et son protocole, pour que cette institution fondamentale de l'EREN puisse être aussi souple, dynamique et joyeuse, que souhaite l'être l'EREN.

Le rapport sera idéalement proposé au Synode de juin 2022.

Notons ici trois éléments de réflexions auxquels le Conseil synodal souhaite être particulièrement attentif :

- Dans la période du processus EREN2023, créer une commission de membres du Synode, (nommée par le Synode lui-même ou, sur délégation, par le Conseil synodal) et permettant d'être un partenaire de conseil pour les mutualisations et le processus en règle général, pourrait s'avérer très porteur. Cela permettrait de plus aux membres du Synode particulièrement motivés par le processus de s'engager plus concrètement.
- Reréfléchir globalement la composition du Synode car il est indéniable que des pans entiers de notre Église n'y sont pas représentés en tant que tels. On pense bien sûr aux aumôneries, mais d'autres secteurs sont également absents de la représentation. Devrait-il y avoir des délégations pour les secteurs jeunesse, enfance/couples/familles et Terre Nouvelle. Si l'interparoissial gagne du terrain, peut-être que de telles délégations pourraient devenir opportunes. Le Synode doit impérativement être représentatif de toute l'Église.
- Ayant l'autonomie d'opérer les changements dans le Règlement général (RG) de l'EREN, le Synode sera le partenaire direct du Conseil synodal lors de la refonte du RG lorsque l'avancement du processus EREN2023 le permettra, selon la résolution 186-F, en 2025.

En tant qu'organe « mutualisé » et représentant toute l'Église, le Conseil synodal porte au Synode une attention totale. Ce dernier doit rester l'organe le plus important de l'EREN en terme de pouvoir décisionnel. Car même si l'Assemblée générale de l'Église est l'instance la plus haute, son inertie institutionnelle ne peut permettre la souplesse requise. Le Conseil synodal est donc d'avis de continuer à valoriser les prérogatives du Synode et de veiller à son efficience pour l'accomplissement de sa mission.

3.15 Modifications du Règlement général et de la Constitution induites par le processus EREN2023

Dans sa résolution 186-G, le Synode demandait au Conseil synodal d'établir une liste exhaustive de ce qui doit être modifié au niveau opérationnel et stratégique, y compris dans la Constitution de l'EREN. L'entier du rapport y a été consacré. Dans ce paragraphe, le Conseil synodal résume les grands domaines de révisions du Règlement général et de la Constitution.

Le Synode et ses commissions

Titre III, Chapitre 3 & 5 de la Const. ; Titre III, Chapitre 1 du RG & Titre VIII

Pour faire suite à la résolution 187-I (dite « motion des Hautes Joux »), les articles réglementaires et constitutionnels concernant le Synode vont subir des modifications de fond. Elles toucheront potentiellement, et après analyse, la composition (notamment les représentations des services et secteurs cantonaux de l'Église), la fréquence des sessions, la procédure des débats et certaines dispositions sur les pétitions et interpellations synodales. Les attributions des commissions synodales pourraient également être revues en lien avec les changements de fond listés ci-dessus.

Les paroisses

Titre IV de la Const. ; Titre IV, Chapitres 1, 2 et 3 du RG et l'Annexe II du RG

Les modifications de fond concernent principalement le développement du niveau interparoissial. Les précisions réglementaires à ce sujet auront des conséquences sur les tâches et la mission de la paroisse. Des ajustements devront être opérés quant aux procédures de nomination et d'élection. Et plus fondamentalement, les liens qui lient les secteurs interparoissiaux au Synode, aux Conseils paroissiaux et aux Assemblées devront être précisés, y compris les modalités de leur financement, de même que la représentation desdits secteurs dans la composition du Synode.

Études de théologie, stage et la formation

Titre VII de la Const. ; Titre VI, Chapitre III du RG

Ces articles sont depuis longtemps obsolètes. Des modifications en profondeur y seront apportées en lien possible avec un développement sur les ministères. Les liens qui liaient jadis l'Église à la faculté de théologie de Neuchâtel n'existant plus, de nouveaux partenariats doivent se mettre en place entre l'EREN et les facultés romandes. Ces nouveaux liens devront apparaître dans le RG.

Éducation chrétienne

Titre VII, sections 1, 2 et 3 du RG

En lien avec les mutualisations dans les domaines de la catéchèse de la jeunesse et de l'enfance, ces sections du RG vont subir de notables modifications concernant notamment les liens avec les cercles scolaires, l'enseignement religieux à l'école, l'organisation des catéchismes et les cultes qui y sont liés. Ces domaines évolueront sans doute vers l'interparoissial. Dès lors, les remarques faites ci-dessus pour les paroisses les concerneront également.

Caisse centrale et administration

Titre X, Chapitre 1 du RG

D'importants changements organisationnels sont actuellement en cours dans l'administration, notamment concernant le rôle du Secrétaire général et de ses fonctions. Cette section subira encore (l'art. 322 ayant été modifié au Synode 189 du 1^{er} décembre) des modifications.

Divers

Hormis ces modifications fondamentales, le RG de l'EREN et la Constitution subiront un toilettage majeur afin d'éliminer les scories du passé, les articles obsolètes et les couches rédactionnelles. Certains points spécifiques seront intégrés, notamment la procédure de révocation pour les postes électifs et, sans doute, des développements concernant « les collaborateurs bénévoles » (cités art. 194c) ; le secteur bénévolat ayant la tâche d'établir des cadres spécifiques à ceux-ci.

4. Conclusion

EREN2023 est un processus de rééquilibrage. Ce rééquilibrage a pour objectif d'adapter l'Église au contexte actuel tout en garantissant l'accomplissement de sa mission. La projection décrite dans ce rapport produit l'image de l'EREN de demain.

Au terme du processus EREN2023, l'EREN a non seulement un budget et des comptes équilibrés mais son approvisionnement financier ne compte plus seulement sur la contribution ecclésiastique, prenant en considération sa baisse progressive, mais s'appuie sur d'autres ressources et financements. Pour atteindre cet équilibre, plusieurs chantiers doivent être impérativement menés de façon concomitante :

- Un travail important sur les terrains de l'Église qui se traduira par l'établissement d'un nouveau tableau des postes rééquilibré quant aux dotations paroissiales, interparoissiales et cantonales, comprenant des parts fixes et des parts projets.
- Un travail important sur la politique immobilière permettant de déterminer de façon claire l'objectif de rendement des immeubles au profit de la mission. Cela passera par :
1. une réévaluation de notre parc immobilier
2. la mise en place d'une politique immobilière globale incluant aussi les biens paroissiaux
3. la détermination du rendement attendu des immeubles pour l'exercice de la mission de l'EREN et
4. la détermination de la part laissée à une politique sociale de nos immeubles pour le bien de la population.
- Un travail important auprès de la population neuchâteloise non seulement pour valoriser nos actions mais aussi pour alimenter le débat éthique. En cela l'EREN ne se positionne plus comme une « quémandeuse » mais comme une institution partenaire qui valorise ses savoir-faire et la formation de ses ministres et aumôniers dans l'expertise du spirituel et du religieux aujourd'hui. Ceci aussi dans le but de valoriser auprès de l'État de Neuchâtel, le bien-fondé du Concordat et la justification du subside.
- Un travail important pour qu'un pourcentage de l'exercice annuel de l'EREN soit financé par des partenaires externes : EERS, Fondia, institutions étatiques, institutions sociales privées, autres Églises, organes privés, autres fondations, etc. Cela signifie concrètement qu'une bonne part de la mission de l'EREN constituera en projets financés et donc, souvent, limités temporellement. Conduire l'EREN dans une gestion en mode projet constituera un changement de mentalité très important qui nécessitera souplesse des ministres et garantie d'emploi de la part de l'employeur.

Au terme du processus, les paroisses de l'EREN sont grosso modo d'égale importance en termes de taille et de tâches. Elles peuvent se concentrer sur la mission qui leur est assignée par la Constitution (art. 9-15, 39) car elles sont déchargées le plus possible, par l'administration centrale, des tâches administratives et supports (bâtiments, fiances, etc.). Les Conseils paroissiaux se concentrent sur la conduite de la communauté autour de la vie locale, diaconale et culturelle.

Au terme du processus, les ministres et permanents laïques ont plus de possibilités et de flexibilité dans leur ministère. Leur travail est revalorisé. Certains auront des affiliations dans plusieurs paroisses et dans des plateformes supra-paroissiales (catéchisme, célébration d'actes ecclésiastiques) ou encore dans des projets cantonaux. Conséquence : plus grande mobilité des ministres permettant un équilibre entre renouvellement et enracinement.

Au terme du processus, les aumôneries (Social comme Santé) de l'EREN sont pleinement partenaires des institutions dans lesquelles elles se déploient. Leur fonction est valorisée et reconnue en leur sein par les résidents comme par le personnel d'encadrement. La proportion de leur financement externe est élevée. Le principe des trois niveaux d'aumônerie prévaut :
1. Simple mise à disposition de l'EREN en cas de besoin (aucun financement de l'institution).
2. L'EREN assure une présence culturelle et spirituelle au sein de l'établissement mais en

décide les modalités (faible partenariat de l'institution au plan financier mais intérêt de service pour l'EREN).

3. L'EREN assure une aumônerie et un accompagnement spirituel important au sein de l'institution (partenariat de soutien financier entre l'institution bénéficiaire et l'EREN). L'EREN interpelle les institutions sociales et étatiques sur le devoir constitutionnel cité à la art. 97 de notre Constitution neuchâteloise (L'État tient compte de la dimension spirituelle de la personne humaine et de sa valeur pour la vie sociale.) et propose d'y répondre en tant que partenaire de l'État.

Au terme de ce processus, l'EREN est une Église qui participe activement à la sauvegarde de la Création et à la justice sociale ici comme au loin. Elle est dotée d'une ligne éthique et écologique claire et s'engage dans les débats de société qui y ont trait.

Ecclésiologiquement, l'EREN ne concède pas un iota de sa ligne d'Église réformée, toujours en mouvement vers l'amélioration d'elle-même. Elle reste démocratique et synodale. Sa Constitution et son Règlement général seront adaptés ; la composition de son Synode, de même que la procédure de ses débats, également.

En s'affirmant ainsi dans le panorama des différentes confessions chrétiennes, l'EREN – en tant qu'Église réformée évangélique – œuvre pour un œcuménisme fraternel et constructif, respectueux des différences et avides de les sublimer, valorisant sans cesse le dialogue fructueux.

Le Conseil synodal est prêt à se lancer dans ce processus avec l'aide de Dieu. Mais rien ne sera possible sans les efforts de chacun au sein du Synode, des paroisses, des services cantonaux et de tout organe de l'Église.

Au terme de la présentation qui en aura été faite oralement au 189^e Synode de décembre 2021 (session de relevée du 19 janvier 2022), le Conseil synodal a à cœur de discuter ce rapport en paroisse durant le premier semestre 2022 et de le présenter à nouveau au Synode de juin 2022 pour débats.

Remarque

La forme masculine utilisée dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes. Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Annexe

Les douze principes constitutifs

1 L'Église réformée évangélique du canton de Neuchâtel a pour seule autorité Jésus-Christ, le Fils de Dieu, Père et Créateur. Elle le reconnaît comme Sauveur et Seigneur. Rassemblée par l'Esprit Saint, elle trouve en Jésus-Christ son fondement et son sens.

2 Avec toute la chrétienté, elle partage la foi telle qu'elle est formulée dans les confessions de foi de l'Église ancienne.

Avec les Églises de la Réforme, elle affirme que la Bible est la source de la Révélation divine. A la lumière du Saint-Esprit, elle cherche à discerner dans les Écritures la Parole de Dieu. Elle proclame que nous sommes sauvés par la grâce, justifiés par la foi.

3 Elle est communauté de prière, de partage et d'espérance rassemblée autour du Christ. Elle proclame la Parole et célèbre les sacrements de la cène et du baptême. Elle reconnaît le baptême célébré une fois pour toutes et à tout âge.

4 Elle est reconnue institution d'intérêt public par la République et Canton de Neuchâtel. Ses relations avec l'État sont réglées dans un Concordat. Son indépendance est garantie. Elle collabore au bien de la population neuchâteloise avec toute personne et organisation qui partagent les mêmes objectifs et valeurs.

5 Elle reçoit du Christ la mission de témoigner de l'Évangile en paroles et en actes. Elle est attentive aux divers contextes culturels et sociaux. Elle accomplit cette mission dans le canton de Neuchâtel, auprès de tous et sans discrimination.

6 Elle affirme que tous ses membres sont responsables de cette mission selon la vocation et les charismes reçus de Dieu.

7 Dans le cadre de ce sacerdoce universel, elle consacre des femmes et des hommes à des ministères particuliers. Avec les laïcs bénévoles et salariés, les pasteurs et diacres favorisent la vie communautaire, le témoignage et la solidarité.

8 Elle s'inscrit dans la communion de l'Église universelle. Engagée dans le dialogue œcuménique, elle partage avec les Églises chrétiennes la responsabilité du témoignage de l'Évangile. Elle entretient une solidarité particulière avec les Églises de la Réforme et leurs œuvres d'entraide.

9 Dans le dialogue interreligieux, elle privilégie la coexistence pacifique et des engagements communs. Elle respecte la différence tout en proclamant l'Évangile.

10 Elle affirme que l'Évangile de Jésus-Christ agit non seulement dans la vie individuelle et privée, mais aussi dans la vie culturelle, sociale, économique et politique. Partie-prenante de la vie neuchâteloise, elle porte un regard bienveillant et critique sur la société.

11 Elle se tient ouverte à l'action du Saint-Esprit. Exigeante envers elle-même, elle se sait toujours à réformer.

12 Ouverte à tous, elle reconnaît comme membre toute personne qui se déclare protestante réformée.